



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de la note d'information

La société de gestion **SAHAM CAPITAL GESTION S.A** porte à la connaissance du public le visa, par l'AMMC, de la note d'information du FCP :

HORIZON OBLIG OPTIMAL

En conséquence de quoi, la société de gestion SAHAM CAPITAL GESTION S.A informe le public des modifications apportées à l'OPCVM précité.

Le tableau suivant précise le numéro du nouveau visa octroyé à la note d'information de cet OPCVM en date du **29/12/2025** ainsi que la nature des modifications apportées :

OPCVM	Numéro de visa de la note d'information	Champs	Anciennes dispositions	Nouvelles dispositions
FCP HORIZON OBLIG OPTIMAL	VP25194	Dénomination sociale	SG OPTIMAL OBLIG	HORIZON OBLIG OPTIMAL
		Etablissement de gestion	SOGECAPITAL GESTION	SAHAM CAPITAL GESTION
		Etablissement dépositaire	SGMB	SAHAM BANK
		Etablissements commercialisateurs	Réseau Société Générale Marocaine des banques/ SOGECAPITAL GESTION	Réseau SAHAM BANK/ SAHAM CAPITAL GESTION
		Stratégie d'investissement	<p>Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts. Le fonds pourra réaliser également des opérations de pensions de titres. Le FCP pourra être investi en : - Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ; -Titres de créances négociables -Titres de créance émis ou garantis par L'Etat -Obligations privées -Parts/actions d'OPCVM -Titres de fonds de placement collectifs en titrisation -Titres d'organismes de placement collectif en capital -Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur. -Dépôts à terme.</p>	<p>Le fonds est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le niveau maximum investi en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca est de 10% de l'actif net, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra investir un maximum de 30% de son actif net dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts. Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le fonds pourra réaliser également des opérations de pension de titres. Le fonds pourra investir un maximum de 40% de son actif net dans des placements en titres d'OPCVM.</p> <p>Le fonds pourra être investi en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés desdits actions ou certificats, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, ouvert au public -Titres de créances négociables ; -Titres de créance émis ou garantis par l'Etat ; -Obligations privées ; -Dépôts à terme ; -Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation ; -Titres d'Organisme de Placement Collectifs en Capital. -Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts (Un maximum de 30% de l'actif net). -Titres d'OPCVM (Un maximum de 40% de l'actif net).

		Durée de placement recommandée	Supérieure à 18 mois	4 ans
		Modalités de souscription et de rachat	Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous : o Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative qui suit. o Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau Société Générale Marocaine de Banques et Sogécapital	Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous : • Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de SAHAM BANK ainsi qu'au siège de SAHAM CAPITAL GESTION au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative. • Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau SAHAM BANK et SAHAM CAPITAL GESTION.
		FRAIS DE GESTION	0.75% , Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par SOGECAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du trimestre.	2% , Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par SAHAM CAPITAL GESTION. Ils sont prélevés chaque trimestre

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II-2-L de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs auront la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication dudit communiqué.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que le règlement de gestion, la note d'information de l'OPCVM susmentionné sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de :

SAHAM CAPITAL GESTION sise à Casablanca, 55 bd Abdelmoumen

Tél : 05 22 98 43 10 Fax : 0522 26 40 25